



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



18073636

MONITEUR BELGE
30-04-2018
le BELGISCH STAATSBAD

Déposé / Reçu le

01 AVR 2018

au greffe du Tribunal de commerce
à Bruxelles de Greffe

N° d'entreprise : **0678 745 622**

Dénomination

(en entier) : **BIOFIN**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société privée à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **Avenue de Sumatra 41**

1180 Uccle

Objet de l'acte : TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

Extrait de la décision du gérant du 20 février 2018

Conformément à l'article deux des statuts de la Société, la gérance de la Société décide de transférer le siège social de la Société, actuellement établi à 1180 Uccle, Avenue de Sumatra, 41 à 1050 Bruxelles, Avenue Louise, 179, boîte 8 et ce avec effet immédiat.

Monsieur DESCOUTURES Alexis Pierre Augusto, domicilié à 1180 Uccle, Rue Marie Depage 16, gérant non statutaire nommé conformément aux statuts, confère tous pouvoirs à Maître Julien TONDREAU ou Maître Cécile MOULIN ou Maître Maïa BELKIN avocats, dont les bureaux sont établis à 1180 Bruxelles, Avenue de Sumatra 41, avec pouvoir de substitution, aux fins de faire toutes démarches utiles en vue de l'exécution et de la publication de cette décision au Moniteur Belge.

Monsieur DESCOUTURES Alexis
Gérant

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 08/05/2018 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).